



# LA LETTRE DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

## LE S.E.V.E UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LES ÉCONOMIES D'EAU POUR ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE AU TERRITOIRE

Dans le contexte du changement climatique, les ressources en eau montrent une tendance générale à la baisse, avec un manque d'eau accru en été. L'Est varois n'y déroge pas, d'autant plus que le Var constitue le 2<sup>e</sup> département le plus touristique de France, ce qui entraîne une forte hausse de la consommation en été. La recharge des ressources en eau (nappes souterraines, rivières, lacs...) et leur disponibilité pour les prélèvements seront impactées.



Actuellement, le bassin versant de l'Argens et la nappe alluviale de la basse vallée de l'Argens présentent un déséquilibre quantitatif. Autre conséquence de ce manque d'eau : l'altération de la qualité des eaux douces par l'intrusion saline en milieu côtier. Cet enjeu constitue un axe d'action stratégique du S.E.V.E.

**IL EST DONC FONDAMENTAL DÈS AUJOURD'HUI D'ÉCONOMISER L'EAU  
POUR ASSURER AUX GÉNÉRATIONS FUTURES LES CONDITIONS  
NÉCESSAIRES À LEUR DÉVELOPPEMENT.**

Économiser l'eau, c'est aussi prévenir d'éventuels conflits  
ou réglementations contraignantes pour certains.

**CETTE SITUATION IMPLIQUE LA  
MOBILISATION DE TOUS !**

# ZOOM SUR...



**LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU EST UN OUTIL QUI REGROUPE LES DIFFÉRENTES DÉCISIONS ET ACTIONS DE GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU SUR UN TERRITOIRE.**

Le bassin versant de l'Argens, et la nappe alluviale de la basse vallée de l'Argens, font partie des masses d'eau identifiées en déséquilibre quantitatif par le SDAGE 2016-2021.

À ce titre, la basse Vallée de l'Argens a été classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral le 15/01/2015, avec l'obligation d'instaurer un P.G.R.E.

Dans une ZRE, la demande en eau doit être maîtrisée, pour favoriser la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau.

Les prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont donc soumis à une réglementation plus stricte et à un contrôle plus assidu.

Validé en 2017, le **Plan de Gestion de la Ressource en Eau de la basse vallée de l'Argens** constitue un projet de territoire visant à assurer la gestion pérenne des ressources en eau pour limiter les conflits d'usage et à sécuriser à court et moyen terme la gestion de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique.

**POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, PLUSIEURS ACTIONS SONT MISES EN ŒUVRE POUR :**

**Approfondir la connaissance sur la ressource en eau**

**Promouvoir les économies d'eau (actions pédagogiques dans les écoles, site internet, flyers...)**

**Et améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement (suivis annuels des champs captants, recherche de diversification des ressources en eau, analyses des prélèvements effectués dans la nappe de l'Argens...).**



**POUR UN USAGE RESPONSABLE DE L'EAU**

[www.seve-eau.fr](http://www.seve-eau.fr)